



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-12-87

OBJET : Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget de fonctionnement équilibré, le tout réparti comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	BUDGET INIT.	BUDGET RÉV.	BUDGET
	2022	2022-07	2023
Taxes	851 404 \$	853 804 \$	890 610 \$
Compensations tenant lieu de taxes	230 353 \$	230 353 \$	234 290 \$
Transferts	353 538 \$	353 538 \$	355 725 \$
Services rendus	256 874 \$	422 321 \$	504 055 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités	14 500 \$	18 300 \$	43 000 \$
Autres	19 500 \$	141 250 \$	74 900 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	1 726 169 \$	2 019 566 \$	2 102 580 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	2022	2022-07	2023
Administration générale	424 701 \$	462 630 \$	480 271 \$
Sécurité publique	140 232 \$	155 445 \$	165 093 \$
Transport	407 388 \$	576 038 \$	554 800 \$
Hygiène du milieu	277 910 \$	382 975 \$	387 745 \$
Aménagement urbanisme et développement	100 958 \$	56 058 \$	163 240 \$
Loisirs, vie communautaire et culture	14 925 \$	17 365 \$	6 000 \$
Frais de financement	82 065 \$	82 065 \$	122 006 \$
Affectations (Remb.emprunt et vers.fonds dédiés)	277 990 \$	286 990 \$	223 425 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 726 169 \$	2 019 566 \$	2 102 580 \$

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville assume la gestion de 4 ententes intercommunautaires soit celles visant la protection contre l'incendie, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées avec pour partenaire le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac-John et celle visant la gestion des matières résiduelles avec pour partenaires les Conseils des Premières Nations de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach;

ATTENDU QUE les revenus de gestion de ses ententes perçus par la Ville ainsi que les quotes-parts de participation aux ententes payées par de la Ville sont inclus au budget de fonctionnement 2023;

Sont donc inclus à cette ordonnance, à titre informatif, le tableau des quotes-parts à payer par la Ville et le budget de ces ententes :

QUOTES-PARTS VILLE AUX ENTENTES INTERCOMMUNAUTAIRES
(Quotes-parts incluses aux dépenses de fonctionnement)

	2022	2022	2023	2023
	BUDGET	Q-PART VILLE	BUDGET	Q-PART VILLE
Protection contre l'incendie	293 440 \$	88 032 \$	301 529 \$	90 459 \$
Production de l'eau potable	309 470 \$	74 582 \$	300 478 \$	117 186 \$
Disposition des eaux usées	0 \$	0 \$	25 000 \$	9 750 \$
Gestion des matières résiduelles	381 395 \$	61 023 \$	406 641 \$	65 063 \$
Total quotes-parts ville aux ententes		223 637 \$		282 458 \$

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget d'investissement équilibré, le tout réparti comme suit :

REVENUS D'INVESTISSEMENT	2022	2023
Surplus accumulés	61 000 \$	0 \$
Fonds de roulement	95 000 \$	100 000 \$
Financement Location Achat	150 000 \$	200 000 \$
TECQ	150 000 \$	75 000 \$
Subventions diverses	5 115 \$	259 216 \$
Autres revenus	0 \$	208 504 \$
Partenariat avec les Nations	11 935 \$	26 208 \$
Subventions et partenariat inv. majeurs	15 009 578 \$	25 971 462 \$
Règlement d'emprunt	2 216 155 \$	2 334 079 \$
TOTAL REVENUS D'INVESTISSEMENT	17 698 783 \$	29 174 469 \$

DEPENSES INVESTISSEMENT	2022	2023
Bâtiments	111 000 \$	0 \$
Voirie	35 000 \$	25 000 \$
Équipements de pavage	150 000 \$	200 000 \$
Éclairage public	150 000 \$	30 000 \$
Communications	10 000 \$	35 000 \$
Eau potable/Eaux usées/Barrage-Ingénierie	17 050 \$	36 333 \$
Construction. Aqueduc. Eaux usées. Barrage	15 102 361 \$	26 450 366 \$
Réseau eau potable et égouts	2 123 372 \$	2 080 000 \$
Stabilisation talus – Parc des Ailes	0 \$	75 000 \$
Urbanisme-Développement	0 \$	120 000 \$
Loisirs et culture	0 \$	122 770 \$
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	17 698 783 \$	29 174 469 \$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Décète que les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Schefferville pour l'exercice financier 2023 sont adoptés.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 14 décembre 2022



Jean Dionne, administrateur